



Communiqué de presse

Syndics de copropriétés, 60% des copropriétaires sont prêts à participer à une AG en visioconférence.

Selon une étude exclusive IFOP pour Hello Syndic, auprès de 3062 français et 1027 copropriétaires

Paris, le 7 décembre 2020 - Pour **74%** des copropriétaires, la **crise sanitaire a compliqué la vie de la copropriété**. L'ordonnance du 18 novembre 2020 a autorisé, pour les copropriétés, le vote par correspondance alors que les assemblées générales ne peuvent pas se tenir en présentiel. Une solution loin d'être optimale qui ne permet pas de choix clairs et laisse peu de place à la discussion. Pour beaucoup de copropriétés, les décisions sont en suspens.

Pourtant le recours à une AG digitale en visioconférence semble être une solution simple pour rassembler les copropriétaires et permettre la discussion, déjà autorisée par la loi ELAN et les ordonnances copropriété du 25 mars 2020. Cette solution est d'ailleurs attendue par **60% des copropriétaires qui se déclarent prêts à participer à une AG en visioconférence**. Un engouement qui n'a pas trouvé de réponse côté syndic **puisque seulement 20% des copropriétaires se sont vu proposer une AG en visioconférence**.

Ainsi, à la veille du couvre-feu et du second confinement, **77% des copropriétaires dont l'AG aurait dû se tenir entre mars et la fin d'année étaient toujours en attente d'une assemblée générale**. La grande majorité des AG n'a donc, à ce jour, pas encore été organisée.

Pour certains professionnels du secteur, les outils digitaux ne sont pas prêts et les copropriétaires ne sont pas équipés ([cf. Le Monde 26 novembre 2020](#)). Une hérésie selon Hello Syndic.

En effet, au cours de cette année 2020, Hello Syndic a accompagné ses copropriétaires grâce à des AG en visioconférence et la mise en place du vote authentifié dématérialisé. Ainsi, malgré la crise sanitaire, **92% des AG prévues ont pu se dérouler**.

« Les copropriétaires, jeunes ou moins jeunes, ont tous réalisé à quel point les outils digitaux permettent de faciliter le quotidien ou les assemblées générales. Nous avons investi plus de 3 millions d'euros dans notre développement et cela nous a permis de pouvoir accompagner efficacement les copropriétaires en cette année si particulière. Les habitudes prises pendant la crise vont certainement perdurer. » - Eytan Koren, co-fondateur d'Hello Syndic

« Tous les syndics doivent prendre leurs responsabilités : il faut aller de l'avant pour être au service des copropriétaires en investissant dans les nouvelles technologies pour un meilleur suivi de la vie de

l'immeuble et de la comptabilité. Cela facilite in fine les assemblées générales ! » - Mikael Asseraf, co-fondateur d'Hello Syndic.

L'AG en visio offre d'ailleurs de nombreux avantages :

- **Des taux de participation dopés.** Ainsi Hello Syndic a remarqué que sur l'ensemble des AG en visio menées ces derniers mois la participation moyenne était de 62% contre 53% lorsqu'il s'agit d'une AG physique.
- **Un gain de temps.** Une AG digitale Hello Syndic se termine en moyenne deux fois plus rapidement qu'une AG physique (1h29 en moyenne, contre 2h27).
- **Des horaires plus flexibles.** De 8h à 22h les dates et créneaux pour un RDV digital sont bien souvent plus larges que pour une assemblée physique.

Il y aura très clairement un avant et un après : certaines copropriétés conserveront une approche digitale, pour des raisons d'efficacité, lorsque d'autres préféreront revenir à un format plus classique avec des réunions physiques - qui n'empêcheront pas une présence à distance pour ceux qui le souhaitent. **La crise sanitaire du "Covid-19", si elle a temporairement bloqué l'organisation des assemblées générales et l'activité du marché en 2020, aura marqué le véritable démarrage de la digitalisation du secteur.** C'est l'occasion de généraliser les assemblées générales en visioconférence, et ce sans surcoût pour les copropriétaires.

Hello Syndic appelle tous les acteurs du syndic et le gouvernement - qui adore les ordonnances - à généraliser la visioconférence dans le cadre des Assemblées Générales !

Chiffres issus d'une étude externe menée par l'IFOP pour Hello Syndic auprès d'un échantillon de 3062 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus dont a été extrait un sous-échantillon de 1027 propriétaires d'un logement dans un immeuble d'habitation, entre le 30 septembre et le 12 octobre 2020, soit avant le couvre-feu et le reconfinement.

A propos de Hello Syndic :

Hello Syndic, leader des neo-syndics, est un véritable syndic de copropriété avec un modèle 3.0 : les avantages du syndic "humain" boosté par la technologie. Avec sa plateforme digitale, sa plateforme de SMS, son module d'intelligence artificielle, Hello Syndic réinvente le métier pour le rendre significativement plus efficace et plus humain !

Hello Syndic est un acteur indépendant de tout acteur financier. Startup fondée en 2017, pionnière de la PropTech, Hello Syndic est basé à Paris avec une équipe de 40 personnes. L'entreprise est déployée à Paris, Lyon, Lille, Toulouse et Bordeaux. www.hello-syndic.fr

Contact presse – Aglaé – aglae@petillantedecom.com – 06 42 11 29 04